

BREVET D'INVENTION.

Gr. 15. — Cl. 1.

N° 799.355

Perfectionnements apportés aux briquets.

M. Roger, Jean, Marcel QUERCIA résidant au Allemagne.

Demandé le 17 décembre 1935, à 14^h 15^m, à Paris.

Délivré le 27 mars 1936. — Publié le 11 juin 1936.

- L'invention a pour objet des perfectionnements apportés aux briquets et, en particulier, aux briquets dits automatiques. Ces perfectionnements ont essentiellement pour but de rendre le fonctionnement du briquet plus facile et plus sûr, en même temps que d'assurer l'étanchéité autour de la mèche en évitant ainsi la perte d'essence par évaporation.
- Les présents perfectionnements concernent à cet effet le mode d'enclenchement du bras basculant monté à ressort et commandant le mouvement de la molette crantée. Ils visent également le montage du porte-mèche, formant lui-même soupape et venant, lorsque le bras de commande est abaissé, constituer une fermeture étanche avec le capuchon porté par ce bras. Enfin, ils ont trait aussi aux dispositifs de montage, d'une part du système briquet proprement dit, et, d'autre part du dispositif d'enclenchement, du bras de commande, dans des boules décollées portées par le corps du briquet.
- Le dessin annexé montre l'application de ces perfectionnements à un briquet de table.
- La fig. 1 de ce dessin est une vue de côté, partie en élévation et partie en coupe verticale, du briquet.
- La fig. 2 est une coupe verticale de détail du porte-mèche à soupape.

La fig. 3 est la coupe transversale, suivant la ligne A-B de la fig. 1, de la tête en forme de boule comportant les organes d'enclenchement du bras basculant.

Ainsi qu'on le voit sur ce dessin, le briquet comporte un corps plat *a*, formant réservoir, qui contient à la manière habituelle la matière spongieuse destinée à emmagasiner l'essence et qui est fermé à sa base, comme d'ordinaire, par deux bouchons vissés, l'un, *b*, servant à l'introduction de l'essence et l'autre, *c*, destiné à la mise en place de la pierre et du ressort qui la pousse.

Sur la face supérieure du corps *a* est fixé à un bout une pièce décollée *d*, en forme de boule, échancrée longitudinalement et traversée par un axe *e* sur lequel sont montées folles la molette crantée *f* et l'extrémité, en forme de chape, du bras de commande *g*, entre les deux branches de laquelle se trouve logée la molette. Un méplat prévu sur cette dernière en regard du fond de la chape, permet l'entraînement de cette molette par le bras *g*. Un ressort *h* prenant appui, d'une part, sur des bossages intérieurs *d*¹ de la pièce *d* et, d'autre part, sur les saillies *i* du bras *g* tend constamment à relever ce bras vers le haut.

A l'autre bout de la face supérieure du corps *a* est prévue une autre pièce décollée *j*, en forme de boule, également échan-crée longitudinalement et traversée trans-

5 versalement par un forage axial (voir fig. 3). Dans ce forage sont logées deux pièces *k* et *l* ayant la forme d'U à branches inégales, renversés l'un par rapport à l'autre, dont

10 les branches intérieures se chevauchent mutuellement. Un ressort *m* prenant appui, d'une part, dans un évidement de la pièce *k* et d'autre part, sur un bouchon fileté *n* vissé dans la pièce *l*, tend à écarter ces deux

15 pièces l'une de l'autre en amenant au contact leurs deux branches intérieures. Ces deux branches intérieures présentent, suivant l'axe, des biseaux *o* qui, en se rapprochant l'un de l'autre sous l'effet du res-

20 sort *m*, viennent accrocher et retenir l'extrémité convenablement conformée *g*¹ du levier *g*. Un fourreau ouvert *p*, à bords repliés, logé dans le forage de la pièce *j* et retenu en position par une vis d'arrêt *q*,

25 retient en position rotative les pièces *k* et *l*, de manière que leurs biseaux intérieurs soient toujours maintenus dans la position correcte pour l'accrochage de l'extrémité du levier *g*.

30 On comprend que, le bras *g* étant rabattu dans la position de fermeture (position de la fig. 1) et accroché par les biseaux intérieurs *o* des pièces *k* et *l*, il suffira d'une pression exercée par deux doigts sur ces

35 deux pièces pour écarter ces biseaux et libérer ainsi l'extrémité du levier *g* qui, sous l'action de son ressort *h*, se relèvera brusquement en entraînant la molette cran-

40 tée *f* qui, par friction sur la pierre *r*, produira les étincelles destinées à allumer la mèche du briquet.

45 Le dispositif de fermoir logé dans la boule *j* présente l'avantage d'assurer la sécurité de la fermeture, en raison de la nécessité d'exercer simultanément une pression sur les deux faces de la boule, sur les

50 pièces *k* et *l*, pour obtenir l'ouverture, ce qui est dû au fait que les éléments mobiles *k* et *l* de ce fermoir sont maintenus en position correcte par les pièces *p* et *q*.

La mèche *s* est montée ici dans un godet porte-mèche *t* engagé, avec interposition d'un ressort *u* dans un support *v* (voir fig. 2), qui est lui-même vissé ou fixé d'une

55 façon quelconque dans la face supérieure du corps *a*, par exemple au moyen d'une collerette *w* prévue sur ce corps. Le godet *t*

présente, sur son bord périphérique supérieur une partie conique *t*¹, formant sou-

55 pape, qui est destinée à venir en contact, lors de l'abaissement du bras *g* avec une portée *x*¹, de forme correspondante, prévue dans le capuchon *x* porté par ce bras, le ressort *u* assurant ainsi lors de la fer-

60 mure du briquet, la parfaite application entre les deux portées *t*¹ du godet et *x*¹ du capuchon. On comprend que cette disposition de porte-mèche à soupape assu-

65 rera l'étanchéité autour de la mèche, en évitant ainsi l'évaporation de l'essence par

70 cette mèche lorsque le briquet est au repos.

Il va sans dire que les détails de réalisation du briquet perfectionné objet de l'in-

75 vention qui ont été décrits ci-dessus et représentés, ne l'ont été qu'à titre d'exem-

80 ple d'exécution de l'invention et qu'ils sont susceptibles de toutes variantes. Ces divers perfectionnements seraient notamment applicables à des briquets de poche.

RÉSUMÉ.

75

L'invention a pour objet des perfectionnements apportés aux briquets et, en particulier, aux briquets dits automatiques, qui consistent essentiellement :

1° A loger, d'une part, le mécanisme du
 80 briquet proprement dit et, d'autre part, le mécanisme d'enclenchement et de déclenchement du bras de commande, dans deux pièces décollées en forme de boule, prévues sur la face supérieure du corps du
 85 briquet ;

2° A constituer le mécanisme d'enclenchement et de déclenchement du bras de commande par deux pièces logées dans un
 90 forage transversal de la pièce en boule correspondante et écartées l'une de l'autre par un ressort, et à prévoir, sur les faces internes de ces pièces, des biseaux convenables pour la retenue du bras de com-
 95 mande, une pression simultanée sur ces

100 deux pièces, de part et d'autre de la boule, suffisant à libérer ledit levier et à faire fonctionner le briquet ;

3° A maintenir en position dans leur
 105 logement les deux pièces mobiles du mécanisme d'enclenchement au moyen d'un fourreau formant agrafe et d'une vis de retenue, de manière à nécessiter une pres-

sion simultanée sur les deux faces de la
boule correspondante pour obtenir l'ouver-
ture ;

4° A monter la mèche dans un porte-

mèche à ressort formant soupape, conjoin-
tement avec une partie correspondante
prévue dans le capuchon porté par le bras
de commande.

Roger, Jean, Marcel QUERCIA.

Par procuration :

P. DREHOORE

Fig. 1

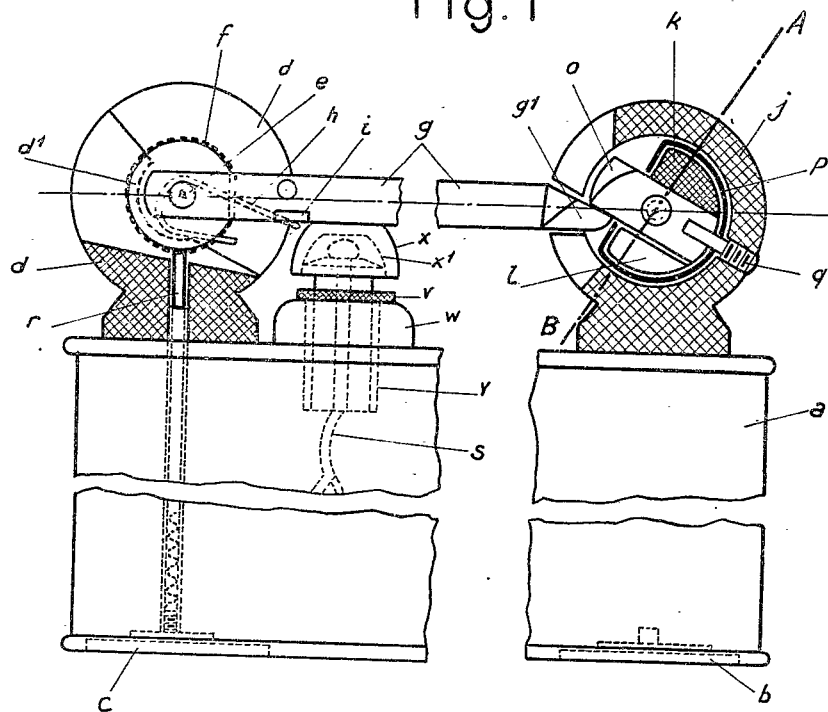


Fig. 2

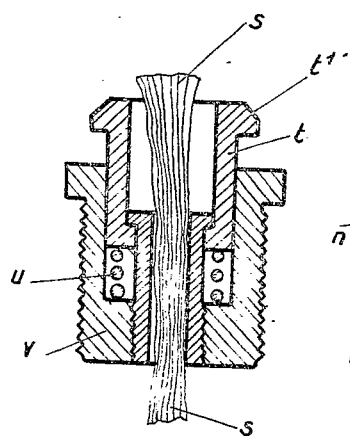


Fig. 3

